VIRY actualité

SOMMAIRE

N° 10
Juin
2006

Edito du Maire

Vie Municipale
- ✔ Chenilles processionnaires
- ✔ Protection des oiseaux
- ✔ Dossier : l'eau potable source de vie
- ✔ Rénovation du Presbytère
- ✔ Projet : école maternelle
- ✔ Extraits du Conseil Municipal

Vie locale
- ✔ Tropicaland
- ✔ Festival de musique classique
- ✔ Les maternelles aux Puisots

Vie intercommunale
- ✔ Randonnées dans le Vuache
- ✔ Expo-photos du Canton
- ✔ 20ème salon du livre
- ✔ Fermeture de certaines douanes Suisses
- ✔ Salon du Tourisme et des Loisirs en Genevois

Vie pratique
- ✔ Passeport électronique
- ✔ Recensement Service National
- ✔ Erratum
- ✔ Vie scolaire
- ✔ Nouveaux arrivants
- ✔ Respect du voisinage
- ✔ Services Sociaux
- ✔ 14 juillet 2006

Vie associative
- ✔ A.P.E. de Viry
- ✔ Les infos du foot
- ✔ Association Alternance
- ✔ Activités de la M.J.C.
- ✔ Exposition : «Votre corps»

Numéros utiles

Prochains rendez-vous

Visitez notre site internet : www.viry74.fr

C'est avec plaisir que je vous présente la version « printemps » de notre bulletin municipal. Vous y trouverez un certain nombre d'informations pratiques sur la vie communale et intercommunale, et en particulier un dossier permettant de faire un point sur un sujet d'actualité : les ressources en eau – leur gestion sur notre commune – et inévitablement, le coût du service.

En ce début de saison estivale, où nous vivons de plus en plus à l'extérieur, je voudrais m'arrêter quelques instants sur un thème récurrent en cette période de l'année, touchant aux règles de bon voisinage en matière de bruits et de respect des autres.

En effet, comme chaque année, de nombreuses plaintes arrivent en mairie liées aux voisins ne respectant pas les prescriptions en matière de bruits et de feux. Comme vous le savez un arrêté (n°55.2002 consultable en mairie) réglemente par des horaires les divers travaux bruyants ; mais n'oublions pas qu'au delà des horaires il faut prendre en compte la notion même de gêne que peut représenter un bruit soit par sa répétition, soit par son intensité. L'article 4 de l'arrêté indique : « Les occupants des locaux d'habitation... doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes les dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leur activité, ou les bruits émanant notamment de téléviseurs ,chaînes acoustiques, radios,.... et par les travaux qu'ils effectuent... »Sachons donc évaluer en fonction du moment où l'on effectue le bruit, la nuisance que nous provoquons. Des comportements irrespectueux, nous amèneront inévitablement à durcir les arrêtés, si le bon sens ne l'emporte pas.

Je vous souhaite donc une bonne lecture au fil des quelques pages qui suivent et un bon été ensoleillé.

Chenilles processionnaires

Il a été constaté sur la commune de VIRY, notamment à Veigy et Malagny, plusieurs foyers de « chenilles processionnaires ».

La chenille processionnaire est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes, par contact direct ou aéroporté.

Ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et être suivies de complications graves.

Les chenilles processionnaires spolient préférentiellement le pin, mais également le cèdre et le cyprès, voire d'autres essences de résineux situés à proximité.

COMMENT LES COMBATTRE ?

Les cocons (ou « nids ») doivent être coupés de la branche et incinérés.

Un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons doit être mis en œuvre avant la fin du mois de septembre, sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles. Le produit préconisé est le Bacillus Thuringiensis sérotype 3a ou 3b, en raison de sa spécificité et de son innocuité pour les végétaux non ciblés par les chenilles.

Départements touchés par les chenilles processionnaires

Protection des oiseaux

Le 13 mai dernier, les obligations de confinement, ainsi que les interdictions de rassemblement pour les oiseaux domestiques instaurées dans le cadre de l'influenza aviaire, ont été levées.

Cependant, des mesures restent en vigueur. Aussi l'alimentation et l'abreuvement des oiseaux d'élevages doivent être protégés et il est interdit d'utiliser des eaux de surface pour l'abreuvement et le nettoyage.

Mais vigilance ne signifie pas psychose… En effet, avec l'arrivée des beaux jours, et des oiseaux migrateurs, panique et déchaînement médiatique ont rapidement fait d'eux les boucs émissaires de cette maladie.

Selon les informations apportées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ces oiseaux migrateurs n'auraient pourtant qu'un rôle mineur dans la propagation de l'épidémie.

Martinets et hirondelles, notamment, bénéficient en France d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux intégralement protégés. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 17/04/1981 modifié le 5/03/1999, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

- pour ces oiseaux (poussins et adultes), sont interdits : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation.
- et qu'ils soient vivants ou morts : le transport, le colportage, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat.
- pour les œufs ou les nids : l'enlèvement ou la destruction, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende et/ou à une peine d'emprisonnement.

Il appartient donc à chacun de nous de veiller à leur sauvegarde.

Vigilance et protection, au delà du droit, une démarche citoyenne !

Dossier : l'eau potable source de vie

Omniprésente et indispensable au maintien de la vie, l'eau est un des corps chimiques les plus essentiels de notre planète. Si la terre est la planète la plus fortunée du système solaire, puisque l'eau y est abondante, elle est par contre inégalement répartie sur la surface du globe, et seule une partie limitée de cette eau est réellement disponible pour notre consommation.

L'eau est abondante, oui, et pourtant nous avons tous à l'esprit les problèmes liés à l'eau : baisse des ressources dans certaines régions, pollution, potabilité et cela pour plusieurs raisons :

- les usages se sont intensifiés et les volumes d'eau utilisés par l'homme ont décuplé depuis le début du 20ème siècle,
- les périodes de sécheresse que nous connaissons ne permettent plus une régénération suffisante, les grosses réserves types glaciers diminuent,
- des pollutions d'origines diverses nécessitent une protection accrue : éviter les déséquilibres des écosystèmes, mettre en place des contrôles sanitaires sur la potabilité de l'eau, appliquer avec rigueur la loi sur l'eau surtout en matière de traitement de l'assainissement, source de pollution.

Ainsi, disposer en quantité suffisante, d'une eau de bonne qualité, est l'un des grands enjeux du 21ème siècle, car si rien n'est fait pour protéger cette ressource, l'impact des activités humaines sur le cycle de l'eau pourrait avoir des conséquences irrémédiables.

EVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DE L EAU SUR LA COMMUNE

Historiquement, les maisons étaient alimentées par des puits, la nature du sol sur la commune permettait d'avoir des puits de qualité. Chaque hameau avait également une source, ce qui a permis la création des bassins de village, où chacun se rendait pour ses besoins ménagers, ou pour faire boire le bétail. Seul soucis, en période sèche il arrivait que les sources se tarissent.

les sources encore connues sont entretenues pour alimenter ces bassins

Aussi, au début du 20ème siècle, la gestion de l'eau est-elle pensée au niveau de l'ensemble de la commune : de gros moyens sont mis en œuvre pour capter des sources plus importantes, au lieu-dit Le Thouvet (haut de l'Eluiset). Ces sources toujours en activité, se trouvaient en plein bois, loin des habitations. Un travail titanesque est entrepris : creusement à la main, pose de kilomètres de canalisations, création d'un réservoir de pierre –Les Rosats – le réseau communal avance petit à petit.

Réservoir des Rosats Eluiset

Dans les années 60, les habitudes de vie changeant, les besoins en eau sont accrus, mais les ressources deviennent insuffisantes, et la pénurie d'eau de certains étés est criante. Malgré des travaux engagés dans les différents captages, le résultat est décevant, et il faut attendre 1970 pour voir la mise en service d'un forage de 90m (site de Veigy), destiné à pomper l'eau dans la nappe du genevois. Ces travaux ont permis, d'augmenter la capacité d'eau, mais également de diversifier les modes de fourniture.

Réservoir des Vignes et station de pompage

2004-2005 : un siècle après les premières mises en service du réseau d'eau potable de la commune, les besoins croissants, l'augmentation de population, les lois et règlements toujours plus contraignants, ont nécessité une étude approfondie du réseau, des besoins et des améliorations nécessaires. Le Schéma d'alimentation en eau potable trace ainsi pour les années à venir les travaux à entreprendre et leurs priorités.

LA DISTRIBUTION D'EAU : UNE VERITABLE « TOILE D'ARAIGNÉE »

La superficie de la commune (2600 hectares), le nombre de hameaux à desservir (12), compliquent inévitablement la distribution d'eau.

Le principal approvisionnement en eau provient de la nappe du genevois pompée par la station de Veigy – pompage annuel 2004-2005 : 250 000 m3.

Deux puits : un principal et un de secours sont équipés chacun d'une pompe immergée à une profondeur de 90m. Cette pompe refoule l'eau jusqu'au réservoir

SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE

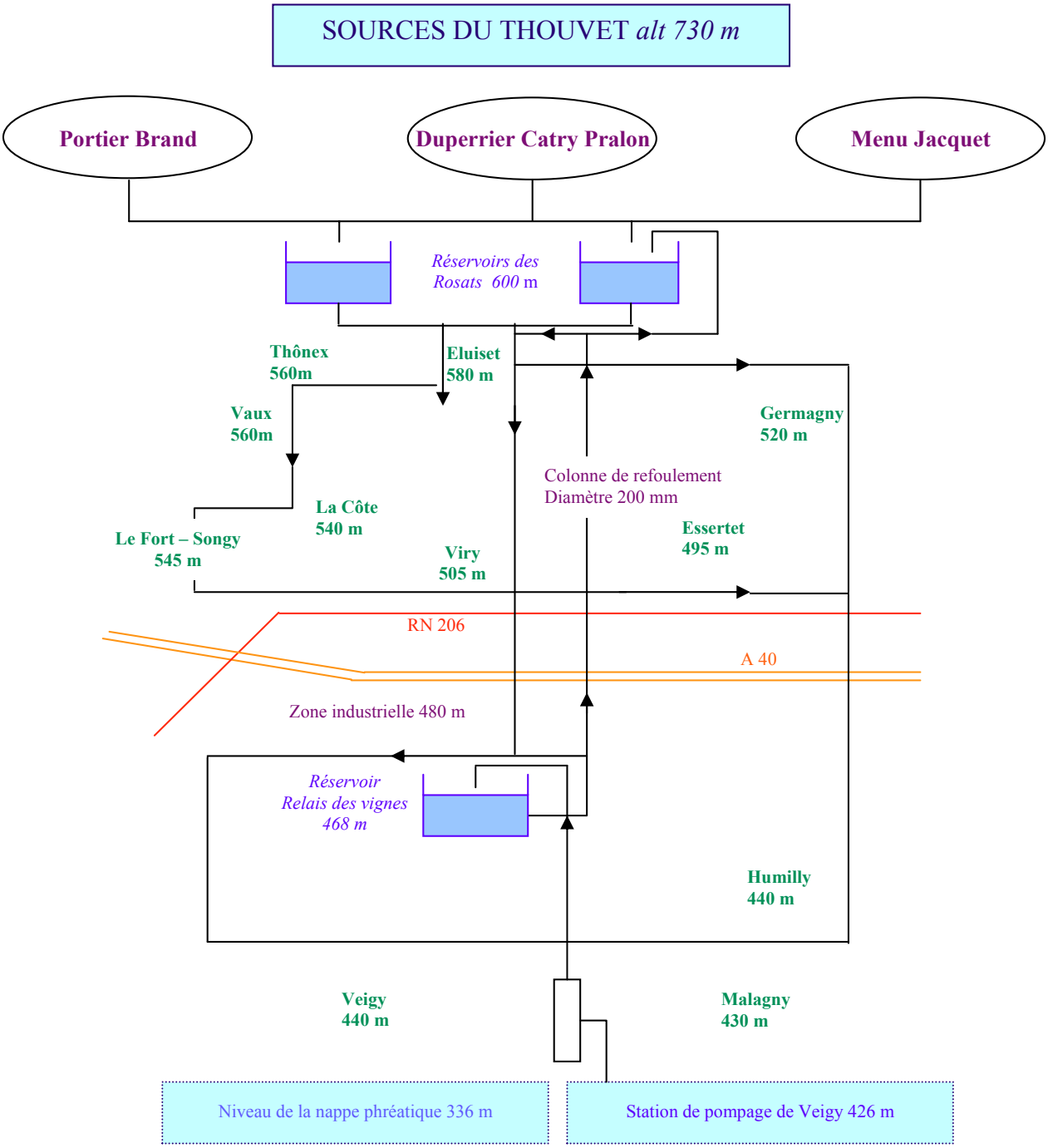

intermédiaire (Veigy les Vignes). De là, l'eau est renvoyée par deux pompes (principale et de secours) jusqu'au réservoir principal situé à Eluiset – point le plus haut – dit réservoir des Rosats. Cette alimentation représente **70%** des besoins, et ce n'est plus seulement un appoint dans l'approvisionnement.

Un deuxième approvisionnement se fait par 7 sources en activité, situées sur la partie haute de la commune – Eluiset - et sur les communes limitrophes de Vers et Présilly. Ces sources alimentent la commune pour **30%** - soit environ 130 000 m^3. Ce mode d'alimentation pose par contre plusieurs problèmes en terme de protection face aux pollutions extérieures, en terme de turbidité en cas de fortes pluies. Ainsi, la commune sera peut-être obligée de se séparer de certaines sources dans les années à venir.

Plus de **50 kms** de canalisations permettent le transport de l'eau jusqu'à nos habitations, de façon gravitaire pour l'ensemble de la distribution.. Le dénivelé n'étant par contre pas suffisant pour le haut du village de l'Eluiset, il a fallu installer un surpresseur pour améliorer la pression en 1999. Sur une telle longueur de réseau, il est fréquent d'avoir à gérer des fuites d'eau. Afin de réduire les coûts que génèrent

ces fuites (perte d'eau – réparation) la commune a choisi d'investir dans plusieurs moyens techniques préventifs :

- un contrat annuel de recherche de fuites passé avec une entreprise spécialisée, permet de détecter des fuites souvent « invisibles » - **coût 2006 : 20 000** €
- un système de télégestion qui permet la surveillance informatisée du réseau d'eau : enregistrement des fuites nocturnes, contrôle des débits journaliers, surveillance des sites mis sous alarme – **contrat 2006 : 11 790** € **.**
- une sectorisation du réseau par la création progressive de chambres de comptage ; il est ainsi possible de boucler des secteurs de distribution afin de mieux contrôler l'alimentation.

Chambre à vanne
Coût : 14 824 €

Cette lutte incessante contre ces déperditions porte ses fruits, le rendement du réseau étant d'environ 70%. Les spécialistes nous indiquent «en Haute Savoie, le rendement moyen en milieu rural est de l'ordre de 56%… Ce qui est dur, c'est d'arriver à maintenir un rendement de 70% dans le temps» *extrait du dossier Schéma directeur d'eau potable Communauté de Communes du Genevois…* Il est intéressant de noter que la « déperdition » inévitable correspond en fait à l'eau fournie par les 7 sources. On s'aperçoit ainsi que sans l'apport de la nappe du genevois, pas de vie pour notre commune.

QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres indiqués en terme de m^3 vont inévitablement nous amener à parler d'Euros. En effet, l'eau a un coût, car nous l'avons vu, il faut **la prélever**, **la traiter**, **la stocker , la distribuer** ce qui est du ressort communal , puis **l'évacuer et l'assainir**, ce qui est du ressort depuis le 1er janvier 2003 de la Communauté de Communes du Genevois, mais que chaque administré paye au même rythme que la facture d'eau.

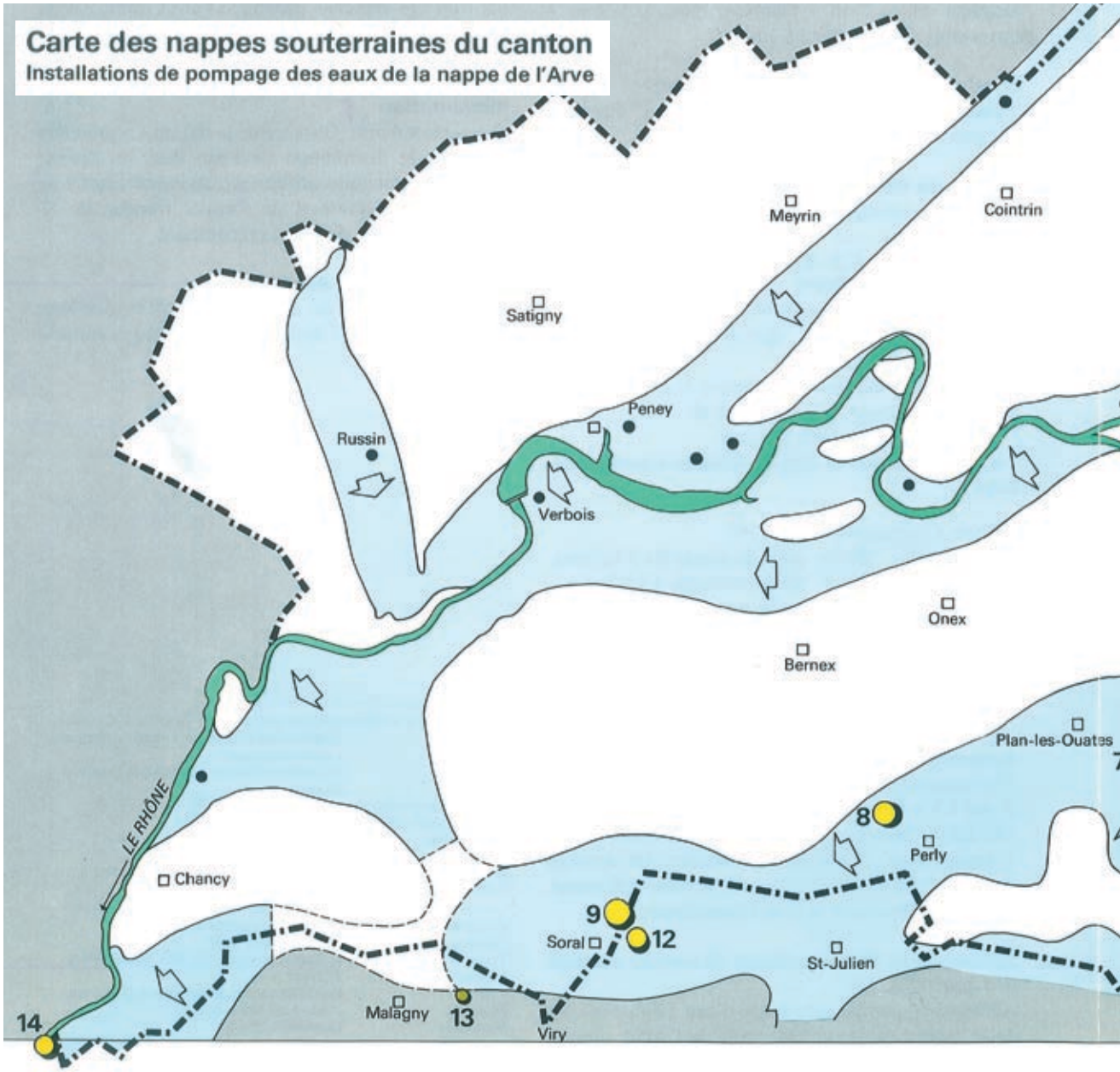

PRELEVER L'EAU

La production annuelle est donc d'environ **380 000 m³** (250 000 m³ nappe du genevois et 130 000 m³ sources)

La quantité facturée aux abonnés **260 000 m³**, coïncide avec la quantité pompée dans la nappe. La différence correspond à la déperdition « normale » du réseau, et à la consommation publique (Ecoles, MJC, Mairie, Poteaux incendie, autres bâtiments publics et à l'arrosage)

QUE COÛTE LE PRÉLÈVEMENT :

La fourniture d'eau dans la Nappe du Genevois :

La Nappe du Genevois est un lit de graviers aquifères permettant la circulation d'eaux souterraines. Outre Viry, elle alimente de nombreuses collectivités : des communes suisses, mais également la 2C2A agglomération d'Annemasse et la Communauté de Communes du Genevois.

La nappe est alimentée naturellement, mais le besoin en eau, nécessite depuis 1978 une réalimentation artificielle, effectuée depuis la station de VESSY en Suisse avec un débit de l'ordre de 10 millions de m³ par an. A cet effet, de l'eau de l'Arve est filtrée, analysée et injectée.

Une convention Franco-Suisse signée en 1980 instaure le fait qu'un quota peut être pompé sans redevance (100 000 m³), au-delà le Département de l'Intérieur de l'Agriculture et de l'Environnement du Canton de Genève, facture à la Commune de Viry les m³ consommés, soit pour les dernières années :

2001 (année humide)	hors quota	39 000m³
2002	hors quota	111 541m³
2003 (sécheresse)	hors quota	166 671m³
2004	hors quota	156 856m³
2005	hors quota	147 334m³

A cette facturation s'ajoute depuis 2003 des travaux de réalimentation de la nappe qui ont entraîné un coût de revient plus important, et à ce titre la facture payée à Genève est passée de :

2003	18 370€
2004	29 950€
2005	78 500€
2006	92 305€

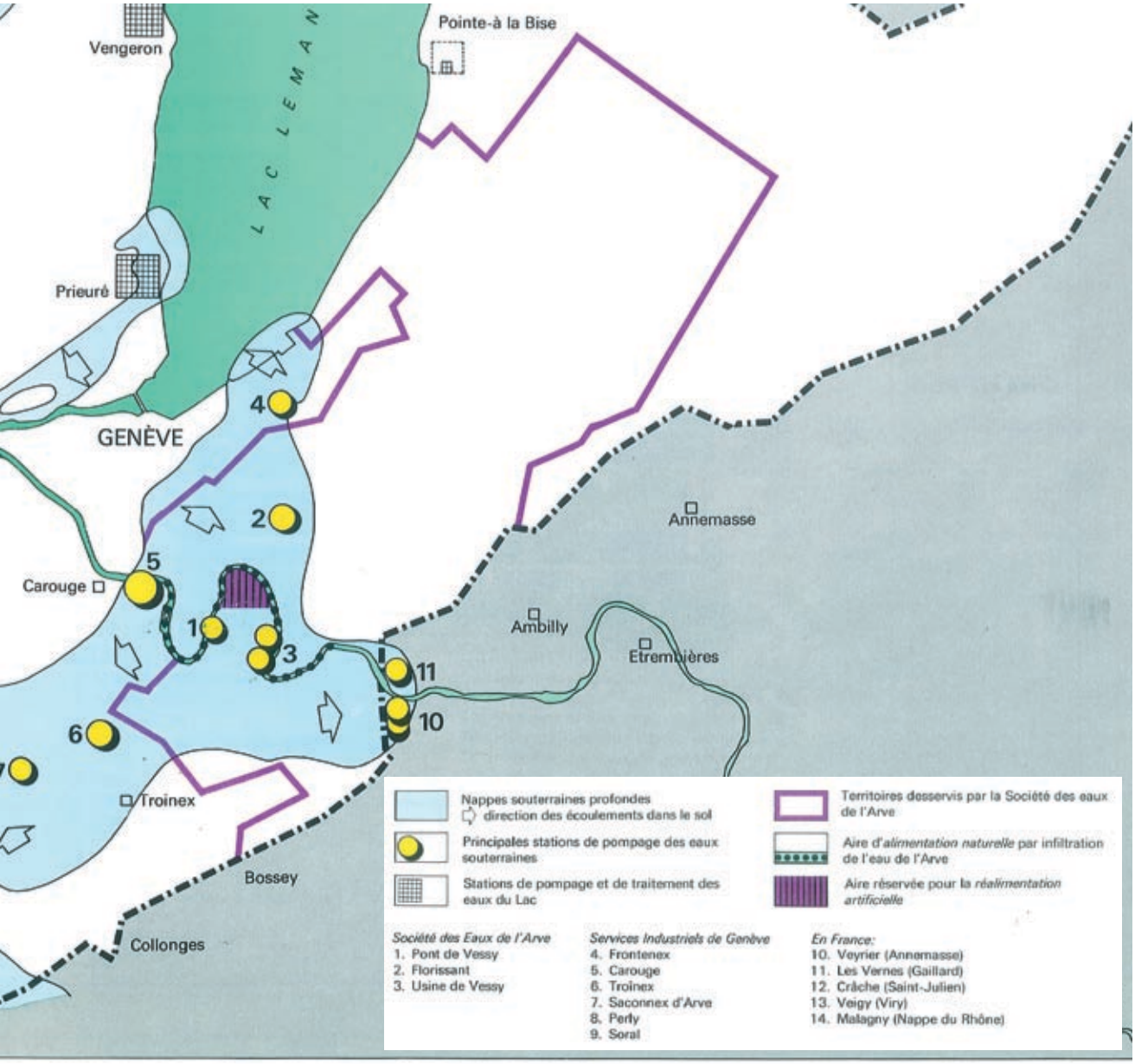

TRAITER L'EAU

L'eau potable est soumise à une réglementation quant à la présence de chlore, de calcaire et de plomb. De même, l'apport d'engrais des cultures, ainsi que des pesticides, doit se limiter au minimum indispensable, et ne peut être utilisé à proximité des ressources à protéger. A ce titre la loi sur l'eau de 1992, impose des mises en conformité des captages, en déterminant des périmètres dits «immédiats », « rapprochés » et « éloignés ». Les sources utilisées à Viry sont en majorité naturellement protégées, puisqu'elles se situent dans des espaces boisés.

De nombreux contrôles sont effectués tout au long de la chaîne de production de l'eau : aux points de captage et au niveau de la distribution.

Le coût des analyses passe de 1383€ en 2001 à 5900 € en 2006.

Les analyses régulières sont affichées en mairie et communicables à tout administré.

Depuis 2002, une chloration systématique a été imposée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire afin de respecter les normes de protection de l'eau. La commune envisage dans les années à venir un traitement de l'eau différent, type UV permettant de distribuer une eau sans goût de chlore. Les installations techniques actuelles, ne permettent pas cette adaptation pour l'instant.

STOCKER L'EAU

Le stockage des eaux, actuellement assuré par 2 réservoirs, porte la capacité sur la totalité de la commune à 750 m^3 dont 300 m^3 sont réservés pour la défense incendie. Cette capacité de stockage reste insuffisante et il sera nécessaire, à moyen terme de réaliser un stockage supplémentaire par la construction d'un nouveau réservoir de 1000 m^3.

Coût prévisionnel : 460 000 €

DISTRIBUER L'EAU

La distribution s'effectue par le biais des 55 kms de canalisations qu'il faut entretenir (réparations des fuites) mais également soit renforcer, soit créer.

Les travaux prévus à court terme sont les suivants :
- 1er tronçon de la Côte 2006 : 50 000 €
- 2ème tronçon de la Côte 2008 (prévision)
- Essertet travaux de renforcement coordonnés avec les travaux d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois prévision 2007 - 140 000 €
- Veigy et La rippe : études budgétées en 2006.

Les travaux prévus à moyens termes ont été définis dans le Schéma Directeur effectué en juin 2005. Ce schéma après un diagnostic de l'existant, détermine les priorités et le chiffrage des travaux à réaliser pour les 5 ans à venir pour environ 1M d'euros.

Les travaux concernant l'eau potable sont tributaires des subventions attribuées ou pas par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable. Il ne faut pas se cacher que les financements de l'Etat sont de plus en plus difficiles à obtenir, d'où le retard pris dans des dossiers que l'on aimerait voir partir beaucoup plus vite.

« L'EAU PAIE L'EAU »

En effet, les usagers supportent, par leurs factures d'eau, l'essentiel des dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment, et à l'approvisionnement dans la Nappe du Genevois.

Dans les années à venir il faudra :
- assumer le coût de l'approvisionnement rappelons qu'il s'agit de 70% de la fourniture qui coûte 3 fois plus chère qu'il y a 3 ans
- compenser par le prix du m^3 une redevance au FNDAE qui a disparu de nos factures mais que les communes doivent assumer (6500 € en 2005)
- maintenir un autofinancement des travaux d'investissement à effectuer pour l'avenir.

Nos factures prochaines subiront inévitablement des augmentations, ainsi le prix du m^3 sera de :

1er semestre 2006	1,22€
2ème semestre 2006	1,50€
1er semestre 2007	1,50€
2ème semestre 2007 (prévision)	1,75€

A la première lecture toutes ces données ne sont pas très optimistes. Gardons pourtant en tête des points positifs, car la France se situe tout de même dans la moyenne des pays européens en matière de prix de l'eau. L'hexagone arrive au 4ème rang derrière l'Allemagne, le Belgique et les Pays-Bas. Les prix inférieurs pratiqués dans les pays du Sud de l'Europe en particulier, traduisent souvent un retard des investissements, notamment en matière d'assainissement.

Enfin, la convention Franco-Suisse de 1978 pour la fourniture d'eau dans la nappe du genevois devra se rediscuter en 2008 – la négociation permettra peut-être de revoir à la baisse notre participation. Mais ayons à l'esprit que nous travaillons pour les générations futures pour qui l'eau potable sera une priorité.

Rénovation du Presbytère

Ce projet de réhabilitation que l'on vous annonçait en juin 2005 va voir le jour.

L'articulation des espaces propose :

- **cinq logements :**
  - 1 quatre pièces au rez-de-jardin,
  - 1 trois pièces et 1 studio au premier étage,
  - 2 deux pièces dans les combles.
- **un bureau** et **archives** pour la paroisse et **une salle de réunion** qui peut être scindée en deux parties indépendantes au rez-de-chaussée. L'esprit a été de ne pratiquement pas toucher à la structure du bâtiment : les murs, la toiture et les planchers étant en très bon état.

Suite à la procédure de marché négocié, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots de manière suivante :

1	GROS OEUVRE	IACHINI SARL (Viry)
2	CHARPENTE	TBC (Viry)
3	MENUISERIES	TBC (Viry)
4	CLOISONS	SARL IPM (Cran-Gevrier)
5	CARRELAGE	CHAMEAU Alexis (Seyssel)
6	REVETEMENT DE SOL	SARL ARTI SOLS (Epagny)
7	PEINTURES	SAS BOVERO (Rumilly)
8	ELECTRICITE	GRANDCHAMP Frères (Vulbens)
9	PLOMBERIE	SARL PERNOUD & Fils (Seyssel)

- Coût total des travaux : 327 143,22 € TTC
- Coût de la maîtrise d'œuvre : 34 500,00 € TTC assuré par le cabinet d'architecture SPC

Les travaux :
- *de décapage des terres,*
- *de démolition de murs, de cloisons, des enduits lattés sous solivage,*
- *de dépose de menuiseries intérieures et extérieures,*
- *d'évacuation des déblais,*

ont été assurés avec efficacité par le personnel du chantier d'insertion (Association Agire 74) soit une économie, sur le marché des travaux, d'environ 12 000 €.

Projet : extension école maternelle - Cantine scolaire

La progression régulière des effectifs scolaires ces dernières années et la perspective de nouveaux logements a conduit le Conseil Municipal à entamer une réflexion sur l'extension et la réorganisation de l'école maternelle et de la cantine.

La première phase de ce projet consiste en la réalisation d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité sur le bâtiment existant.

C'est le cabinet DEDALES de Grenoble qui a été retenu comme maître d'œuvre.

SES PRINCIPALES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :

Pour le diagnostic :

- établissement du diagnostic toitures, zinguerie, bardages existants,
- réalisation du bilan énergétique du bâtiment.

Pour l'étude de faisabilité :

- implantation ou non de l'extension envisagée sur le site actuel,
- maintien ou non des enfants dans les locaux durant la phase travaux,
- chiffrage du coût de l'investissement dans chacune des hypothèses,
- chiffrage du coût de fonctionnement des futurs bâtiments,
- établissement du délai prévisionnel de réalisation des travaux.

Le résultat de cette étude sera présenté au Conseil Municipal au mois de septembre.

Extraits du Conseil Municipal

20 décembre 2005

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du projet définitif

Par délibération du 9 octobre 2001, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et défini les modalités de la concertation. Cette révision se fondait notamment sur le constat que le P.O.S. en vigueur ne permettait pas d'intégrer le projet de Z.A.C. du Centre-Ville.

Il s'avérait en outre nécessaire de redéfinir le cadre du développement de la commune dans le respect des dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) de la Communauté de Communes du Genevois mais également des principes d'équilibre posés par l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme.

Un débat a eu lieu en mars 2003 au sein du Conseil Municipal portant sur les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.). Celui-ci s'organise autour de cinq orientations d'aménagement dont voici les grandes lignes :

1. Conserver un cadre de vie rural
2. Rechercher un développement économique adapté à l'échelle de notre commune
3. Affirmer le rôle du Chef-lieu comme véritable « lieu de vie »
4. Prendre les dispositions nécessaires pour assurer un bon fonctionnement global des infrastructures et des réseaux.

Après avoir tiré le bilan de la concertation, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans sa séance du 09/11/2004.

Les avis rendus, qui ont été examinés en séance du Conseil Municipal en mars 2005, ne remettent pas en cause le projet de P.L.U.. Celui-ci a donc été soumis à enquête publique. L'enquête s'est déroulée du 29 août 2005 au 3 octobre 2005 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Institution du D.P.U. et délégation à M le Maire

La finalité du droit de préemption urbain est de permettre à la Commune d'intervenir sur les transactions immobilières opérées dans les zones urbaines et zones à urbaniser afin d'assurer, la réalisation des actions ou opérations d'aménagement ainsi que la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs fixés par l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme :

- Mettre en œuvre un projet urbain,
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- Organiser le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques,
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- Réaliser des équipements collectifs,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- Permettre le renouvellement urbain.

M. le Maire propose d'actualiser et d'étendre le périmètre du droit de préemption urbain et d'instituer un droit de préemption urbain renforcé dans deux secteurs à vocation économique : zone artisanale « des Tattes » et ZAC des « Grands Champs Sud ».

Dans les périmètres soumis à droit de **préemption urbain « simple »** la commune est **saisie d'office pour toute vente d'immeuble construit depuis moins de 10 ans**. **Passé ce délai, elle n'est plus informée.**

L'institution du droit de préemption urbain renforcé permet à la commune d'être avertie de toute vente d'immeuble dans les zones quelle que soit sa date de construction. La commune peut ainsi maintenir sur un

plus long terme la vocation économique du secteur tout en freinant le développement dans des zones non conçues pour cela et présentant de nombreuses nuisances - de maisons d'habitation déconnectées de toute activité économique.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Avis du Conseil Municipal

Par délibération du 24/11/2005, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) devant couvrir la période 2006/2011. Ce document est le résultat d'un travail piloté par la Communauté de Communes du Genevois depuis 3 ans, avec l'aide du bureau d'études ACEIF et en collaboration avec la Direction Départementale de l'Equipement et les acteurs locaux du logement.

Il a permis d'identifier les enjeux et les orientations sur un territoire très attractif, soumis à une forte concurrence foncière et où il est difficile d'accéder au logement pour les ménages aux revenus les plus modestes. Un programme de 8 actions a été établi :

1. aider à la prise en charge des déficits d'opérations de construction de logements sociaux (PLUS) et intermédiaires (PLS)
2. développer l'offre de logements très sociaux ou adaptés en PLAI
3. permettre l'intervention de l'association foncière logement en faveur du développement du parc social et intermédiaire
4. mobiliser le parc existant pour développer une offre de logements locatifs privés intermédiaires
5. favoriser l'accession sociale
6. favoriser le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite
7. répondre aux besoins d'accueil spécifiques
8. assurer la mise en œuvre opérationnelle du PLH définissant les moyens intercommunaux et communaux nécessaires pour produire une offre de logement accessible, selon une répartition par commune concernant les PLUS, les PLS et l'accession sociale

Le coût annuel de la mise en œuvre de ces actions est estimé à 419 600 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet de P.L.H.

14 février 2006

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

Création

Par délibération du 18 décembre 2001, le Conseil Municipal a institué une participation pour voie nouvelle et réseaux (P.V.N.R.) prévue par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Cette création constituait une innovation majeure dans le financement de l'urbanisme, mais elle se heurtait à une difficulté pratique dans sa mise en œuvre puisqu'elle ne s'appliquait qu'en cas de création de voiries nouvelles et des réseaux associés.

La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 a levé toute ambiguïté en supprimant l'obligation de réaliser une voie nouvelle pour instaurer la participation. Dorénavant, la seule réalisation des réseaux peut justifier l'instauration de la participation pour voies et réseaux (P.V.R.) sous réserve que ces travaux soient engagés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Visite exotique et animalière à Viry

TROPICALAND est un jardin exotique et animalier, présentant des animaux dans des parcs et volières, le tout dans un décor de bambous, palmiers, bananiers et autres plantes méditerranéennes. Venez découvrir la mascotte Skippy le kangourou, ainsi que ses amis les paons bleus, les perruches multicolores, les lapins nains et cochons d'Inde, ainsi que les nouveaux pensionnaires, Kiloui l'alpaga et Bip-Bip le nandou.

Le jardin est l'endroit idéal pour venir se promener en famille, avec les enfants qui sont les premiers fans des animaux. Le jardin est ouvert pour sa troisième saison de mai à septembre, du mardi au dimanche, de 14 h à 18 h. Tarif adultes 5 €, enfants 3 €. Groupes scolaires et autres à partir de 10 personnes : 4 €

A l'entrée du jardin, vous trouverez une partie d'accès libre, dédiée à la vente de plantes exotiques résistantes au froid et au gel de notre région. Des conseils vous seront donnés sur la culture de ces exotiques surprenantes car non-gélives, tels les bananiers du Japon qui se comportent comme des vivaces, ou encore sur la culture de cactus en pleine terre ! Le jardin exotique sert également de jardin d'essai et de démonstration afin de montrer aux jardiniers incrédules la possibilité de cultiver ces plantes magnifiques sous notre climat semi-montagnard.

TROPICALAND se trouve sur la commune, au lieu dit SONGY, en bordure de route nationale 206, à l'intersection de la route de Saint Julien et de celle de Songy. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : **www.Tropicaland.com**

Festival de Musique Classique

Les communes de Viry et de Valleiry se sont associées pour proposer deux concerts de musique classique au public de la région.

Le premier s'est déroulé à l'Eglise de VIRY le 3 mai dernier avec un programme plutôt solennel et religieux.

Des œuvres de Bach, Liszt, Chopin, Schumann et Mendelssohn ont été interprétées par des artistes de renommée internationale, Adilia Alieva au piano et Jérôme Guichard au hautbois.

En outre, ce concert a été commenté par Daniel Gaudet, conférencier et musicologue.

Ce concert d'une haute technicité a apporté douceur et passion dans ce lieu sacré.

Les maternelles aux Puisots, un bol d'air pur pour nos petits...

Les élèves de maternelle, de moyenne et grande section, sont partis en classe verte aux Puisots du 11 au 13 mai dernier. En résumé, rires, sport et découverte étaient au rendez-vous, mais laissons-les nous raconter leur petit séjour…

« On est partis aux Puisots pendant 3 jours. C'était très bien. On a fait un parcours dans les arbres et aussi du poney, le permis de trottinette, du ballon sauteur. Le soir on a fait une petite fête. On a beaucoup rigolé et on voudrait bien y retourner un autre jour ».

Les classes de moyenne et grande section

Association «Les Jardiniers de France», avis aux amateurs de jardin

Présente dans toute la France, l'association des Jardiniers de France anime un important réseau d'amateurs de jardin, de correspondants locaux régionaux et d'intervenants.

Cette association cultive des valeurs fortes, développe des projets associatifs visant à faire du jardin un espace d'épanouissement pour tous.

Monsieur Pierre Martin domicilié au Fort a été nommé Correspondant local de cette association pour la commune de VIRY où l'on compte 12 adhérents. Ce passionné de jardins, et notamment d'arbres fruitiers, est chargé de créer des animations, de proposer des rencontres, et de conseiller les adhérents ou autres amateurs autour de ce thème.

Pour plus d'informations : M. Pierre Martin : 04.50.04.81.24 ou www.jardiniersdefrance.com

Randonnées dans le Vuache...

Printemps 2006 : 11 randonnées à (re) découvrir au cœur du Pays du Vuache !

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) qui regroupe les communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens, vous propose de (re) découvrir les 11 boucles balisées du Pays du Vuache :

5 Boucles du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée) :

- La boucle « DE NANT EN RHÔNE » sur les communes de Clarafond-Arcine et Eloise. **(3h30 – 12.5 km)**
- L'itinéraire « DU CHÂTEAU A VOVRAY » sur la commune de Chaumont. **(3h00 – 6 km)**
- Le « SENTIER DES MORENNES » sur les communes de Chênex, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny et Savigny. **(4h00 – 14.5 km)**
- La « VIA ROMANA » sur les communes de Vers et Viry. **(1h30 – 4.5 km)**
- Le « TOUR DU VUACHE » sur les communes de Chevrier, Clarafond, Chaumont, Savigny, Dingy-en-Vuache et Vulbens. **(8h00 – 26 km)**

Toutes ces boucles sont reliées entre elles par des liaisons également balisées. Elles sont décrites dans les plaquettes gratuites « Randonnées dans le Vuache », réalisées par le SIAV, disponibles dans les mairies, les commerces et les offices de tourisme de la région.

Des parkings ainsi que des panneaux d'information sont mis en place au départ de chaque sentier. Des aires de pique-nique sont aménagées à l'aide de tables et de poubelles.

2 Itinéraires transfrontaliers :

- VALLEIRY – CHANCY – POUGNY. **(4h00 – 15 km)**
- MALAGNY - SEZEGNIN – AVUSY. **(2h40 – 8 km)**

Ces deux parcours pédestres rentrent dans un programme franco-genevois de découverte du patrimoine transfrontalier comportant au total 12 itinéraires.

Un «Guide de découverte du patrimoine transfrontalier» permet de découvrir les multiples facettes cachées ou oubliées du patrimoine architectural et historique, rural et naturel du bassin genevois. Il est disponible dans les librairies et les maisons de la presse.

3 Boucles Thématiques sur le patrimoine et l'histoire des villages :

- LES VESTIGES DU PASSE sur les communes de Chevrier et de Vulbens. **(2h30 – 7 km)**
- LES CHÂTEAUX ET LEGENDES sur les communes de Dingy-en-Vuache et Vulbens. **(2h00 – 5.5 km)**
- LES RICHESSES DU PAYSAGE ET LES RECOLTES sur les communes de Chênex et de Vers. **(3h00 – 8.5 km)**

Le guide « 3 Sentiers de Découverte du Vuache », réalisé par le SIAV, accompagne le promeneur le long de ces trois itinéraires. Il est disponible gratuitement auprès des mairies, auberges et offices de tourisme du secteur.

Un Sentier de découverte de la Nature :

- Le SIAV, l'association de protection de la nature APOLLON 74 et les écoles des 9 communes membres du syndicat ont réalisé un sentier thématique « NATURE » sur le territoire du Vuache. **(3h00 – 9 km)**

Ce projet réalisé dans un but de valorisation touristique et de sensibilisation des promeneurs à la protection de leur environnement a bénéficié du travail de 332 enfants (15 classes participantes) qui ont réalisé les textes et les dessins des 15 panneaux du sentier.

Ce sentier de découverte est aujourd'hui un véritable outil d'éveil et de valorisation sur la richesse de notre patrimoine naturel.

Un parcours de découverte de la flore locale a également été mis en place au cœur d'une haie champêtre et permet de découvrir une trentaine d'espèces d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées.

Enfin, située au lieu dit les « longues Reisses » où le point de vue est surprenant, une table d'orientation permet d'identifier le paysage sur 360° : la plaine du genevois et le Salève, la chaîne du Mont-blanc et celle des Aravis, les flancs de la montagne du Vuache et les crêtes du Jura.

Documentation disponible auprès du SIAV (Tél. : 04 50 04 62 89) :

- La carte des sentiers de randonnée du Pays du Vuache au 1/25000ème (4 €),
- Le Topo-guide FFRP « Pays du Salève et du Vuache … à pied » - 32 promenades et randonnées (12,80 €).

Et pour plus d'information : www.pays-du-vuache.fr

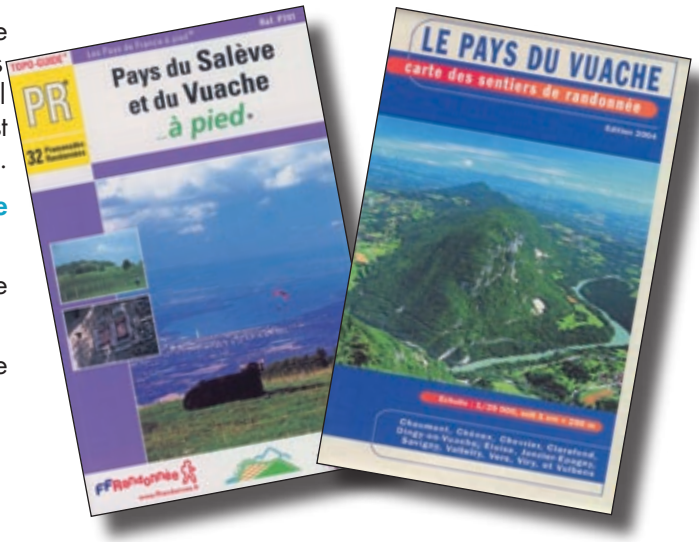

Expo-photos des 17 communes du Canton à la Mairie en avril dernier.

20ème Salon du livre et de la presse à Genève Palexpo

27 AVRIL AU 3 MAI

Nous remercions les organisateurs de ce salon qui ont permis à de nombreuses personnes détentrices d'une carte d'identité française de participer gratuitement.

Fermeture de certaines douanes Suisses : info ou intox ?

Suite à l'émoi suscité par un article de presse paru dans «La Tribune de Genève» qui mentionnait la fermeture éventuelle de certaines douanes suisses, aux heures de passage des frontaliers, une réunion s'est tenue le 30 mars dernier à la douane de Bardonnex.

Les maires Suisses et Français des communes concernées y participaient ainsi que le Conseil Général de Haute-Savoie sous la présidence des responsables genevois des transports et de la mobilité.

Il ressort de cette réunion qu'aucune décision unilatérale ne serait prise par les autorités genevoises quant à la fermeture éventuelle de certaines douanes.

La position française est claire : elle s'oppose à toute fermeture.

Il a été convenu que le dialogue s'impose et qu'ensemble les meilleures solutions soient prises :

- cela passe par l'amélioration du passage de la douane de Bardonnex, sa capacité vient d'être augmentée de 30 % à la suite des travaux réalisés et doivent permettre plus de fluidité dans le trafic et soulager ainsi les petites douanes en fonction,
- la recherche de liaisons rapides de transports collectifs, entre des parking qui pourraient être créés côté français et les zones industrielles importantes du canton de Genève,
- l'amélioration, l'aménagement ou la création de voies structurantes.

Relevons qu'un syndicat mixte de transports et de déplacements dans le bassin Franco Valdo Genevois a été créé en 2005 et qu'il prend en main ce dossier. Il doit faire des propositions de solutions qui s'avèrent urgentes.

A suivre…

Salon du Tourisme et des Loisirs en Genevois

8 AVRIL 2006

L'Office de Tourisme de Saint-Julien et du Genevois organisait le 8 avril dernier le premier salon du Tourisme et des Loisirs en Genevois au Centre de Loisirs du Macumba. Une initiative appréciée par la soixantaine d'adhérents de l'Office – associations sportives ou culturelles, bibliothèque, restaurants, campings, hôtels, chambres d'hôtes, meublés, séminaires, accompagnateurs et guides de montagne, fermes et producteurs locaux – qui ont pu se rencontrer et faire connaissance entre eux et avec le public présent.

Plus de 500 personnes sont venues sur ce 1er Salon et le cocktail offert par l'Office a ravi tous les convives.

Les Acteurs du Tourisme et des Loisirs Locaux ont compris qu'en unissant leurs forces, ils pourraient attirer et retenir les visiteurs de passage, et satisfaire les demandes des locaux toujours plus nombreux à venir s'installer dans notre belle région. Nous nous disons donc à bientôt et que l'aventure recommence dans un an.

Passeport électronique

Dans un communiqué diffusé le 3 mars 2006, le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire confirme que l'Imprimerie Nationale est chargée de la fabrication et de la personnalisation du nouveau modèle de passeport électronique.

Le dépôt des demandes devra toujours **se faire auprès de la mairie du domicile**, avec les imprimés actuels. Par contre, les passeports ne seront plus réalisés physiquement à la préfecture ou à la sous-préfecture mais par le centre national de fabrication, puis adressées aux mairies pour remise aux demandeurs.

La Sous Préfecture de Saint Julien en Genevois ne peut plus délivrer les passeports «ancien modèle» de type Delphine **depuis le 19 mai** 2006 (arrêté du 10 avril 2006 du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire).

Veillez à effectuer vos démarches dans les temps **car il ne sera plus possible d'obtenir des passeports en urgence**. (sauf impératifs humanitaires ou médicaux).

Il n'est plus possible d'inscrire les enfants sur les passeports des parents. Chaque personne désirant voyager doit détenir son passeport. Pensez-y en ces périodes de vacances !

Pour les Etats Unis, renseignement au :

Consulat des Etats-Unis
Tél. : 04 78 38 36 88

Recensement Service National

POUR TOUS LES JEUNES

A l'âge de 16 ans, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont soumis à l'obligation de recensement militaire.

Je suis né(e) en	Sexe	J'aurai	Je dois me présenter à la mairie en
Mai 1990	H et F	16 ans	Mai – Juin 2006
Juin 1990	H et F	16 ans	Juin – Juillet 2006
Juillet 1990	H et F	16 ans	Juillet – Août 2006
Août 1990	H et F	16 ans	Août – Sept. 2006
Sept.1990	H et F	16 ans	Sept. – Oct. 2006
Oct. 1990	H et F	16 ans	Oct. – Nov. 2006

Afin de se faire recenser, les pièces à fournir sont :

- le livret de famille,
- la carte nationale d'identité française,
- le justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie **est nécessaire** pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Si vous avez omis de vous inscrire dans les délais, vous devez vous présenter dès à présent en Mairie, pour y être régularisé.

PARTICULARITÉS POUR LES JEUNES AYANT LA DOUBLE NATIONALITÉ

L'année de leur 18 ans, ils doivent se rendre en Mairie pour demander une attestation de domicile. Pour l'obtenir, il faut fournir :

- la copie d'une facture d'électricité ou de téléphone datant de moins de 3 mois,
- la carte nationale d'identité française,
- une attestation d'hébergement des parents.

Ensuite, munis de l'attestation de domicile, les jeunes doivent prendre contact auprès de la Préfecture d'Annecy qui leur délivrera un certificat de résidence "modèle A".

Pour obtenir ce certificat, il faut produire :

- la copie de l'attestation de recensement militaire,
- la copie de la carte nationale d'identité française,
- la copie du livret de famille,
- le justificatif de domicile ou l'attestation sur l'honneur.

Cette attestation devra être envoyée à :

Direction du Service National
B.P. 107
38761 VARCES Cedex

Le jeune sera convoqué à la journée d'appel.

Une fois celle-ci effectuée, il devra demander à Varces, une attestation «**modèle C**» pour les Suisses, un «**article 3**» pour les Algériens, un «**modèle D**» pour les Italiens. Cette attestation servira à prouver au pays d'origine que le jeune a bien effectué son armée en France.

Erratum

Lors de la distribution des plans de la Commune, quatre dénominations de rues ont été omises. Voici le rectificatif.

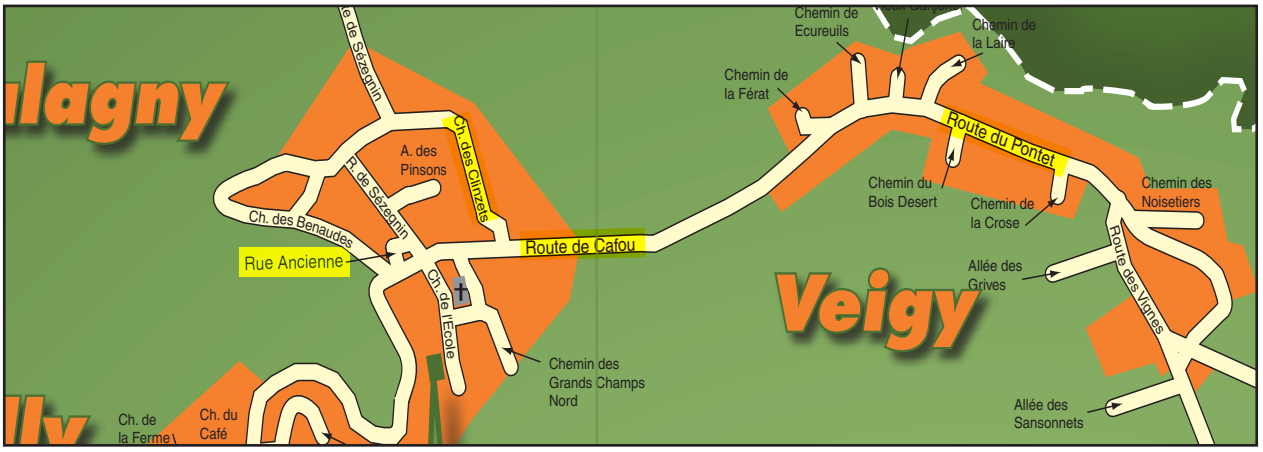

Vie scolaire

CANTINE SCOLAIRE

Inscription

Les feuilles d'inscriptions pour le mois de septembre 2006 sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Elles sont à rendre impérativement **avant le 20 août 2006.**

N'attendez pas le dernier jour pour nous faire parvenir votre feuille car, pour des raisons techniques, aucune inscription ne pourra être acceptée après cette date.

Les tarifs

Ils sont fixés en fonction du quotient familial de chacun, à faire calculer au secrétariat de la mairie sur présentation de l'Avis d'imposition, la dernière notification de la CAF et le livret de famille.

Pour information : ces tarifs sont inférieurs au coût réel du repas, la différence (qui peut être supérieure à 50 %) étant prise en charge par le budget communal.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Pas d'inscription préalable.
- Tickets à acheter au secrétariat de la mairie.

Tarifs 2006-2007 : matin 1,65 € soir : 2,70 € (goûter compris)

Ecole du Chef lieu - 2 animatrices

Accueil de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Ecole de Malagny - 1 animatrice

Accueil de 16h20 à 18h30

Nous vous rappelons que ce service est réservé aux familles dont les deux parents travaillent.

FICHES SANITAIRES

Ce document contient des renseignements relatifs à vos enfants et est absolument indispensable à l'utilisation des différents services (école, cantine et périscolaire).

Elles seront distribuées à vos enfants à la rentrée et seront à rendre directement aux enseignants.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Anne Tavallo ou Kristine Kastrati

Tél. : 04 50 04 70 26

FICHE SANITAIRE DE L'ÉLÈVE
SERVICES SCOLAIRE – CANTINE – PERISCOLAIRE

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Nous vous rappelons qu'il est important de vous faire connaître auprès des services communaux lorsque vous emménagez.

SERVICE ACCUEIL

Vous serez informés des **démarches administratives obligatoires** lors d'un changement de domicile (carte grise, élections, carte de séjour…) et des **services communaux mis à votre disposition** (écoles, MJC, cantine, périscolaire…).

Les travailleurs frontaliers doivent également **compléter la déclaration de frontalier** qui permettra à la Commune de connaître le nombre d'habitants travaillant dans le canton de Genève.

- travailleurs frontaliers,
- travailleurs suisses domiciliés à Viry
- travailleurs ayant la double nationalité (Suisse et Française).

En effet, au titre de la compensation financière genevoise (Fonds Frontaliers), le canton de Genève alloue chaque année aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie 3,5 % de la masse salariale des personnes travaillant dans le canton de Genève et résidant en France. Il est donc particulièrement important de connaître le nombre d'habitants travaillant dans ce canton.

En conséquence, merci de communiquer à la Mairie **dès votre arrivée sur la Commune ou lorsque vous changez d'emploi** le nom et l'adresse de votre employeur, le numéro et la date de délivrance de votre permis de travail.

En agissant ainsi, vous permettrez à votre commune de toucher sa dotation afin qu'elle poursuive son effort d'investissement au service de tous.

Horaires d'ouvertures :

Lundi, Mercredi et Jeudi : de 13 h 30 à 17 h 00

Mardi : de 13 h 30 à 18 h 30 (sauf juillet et août fermeture à 17 h)

Vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

SERVICE DE L'EAU

Il est indispensable de se rendre au service technique de la Commune **15 jours avant l'entrée dans les lieux** afin de faire procéder au relevé du compteur d'eau, mettre la demande d'abonnement et de branchement à son nom et de recevoir le règlement du service.

Horaires d'ouvertures :

Mardi : de 13 h 30 à 18 h 30 (sauf juillet et août fermeture à 17 h)

Jeudi : de 13 h 30 à 17 h 00

Vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Feu et bruit... Respect du voisinage

RAPPEL DES ARRÊTÉS PORTANT RÉGLEMENTATION

Extrait de l'arrêté municipal n° 114/2003 portant réglementation des feux

Article 1 :« Il est interdit de brûler les déchets, de quelque nature qu'ils soient (y compris les déchets verts) :

- dans les zones habitées à moins de 100 mètres des habitations,
- dans la zone artisanale des Tattes,
- dans la zone industrielle des Grands Champs Sud ».

Cet arrêté pourra être plus restrictif en période de sécheresse.

Extrait de l'arrêté municipal n° 55/2002 portant réglementation des bruits de voisinage

Article 4 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles **de causer une gêne** pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les jours fériés de 10h à 12h

Ils sont strictement interdits le dimanche »

Les horaires n'empêchent pas qu'il faut avoir à l'esprit que la notion de durée et de répétition du bruit est à prendre en compte.

Ces deux arrêtés sont à votre disposition, dans leur intégralité, au secrétariat de la mairie, sur simple demande.

Du nouveau au sein des services sociaux...

A.D.M.R.

Le Centre Social de VIRY « Le Bois Gentil » basé Rue des Prés Bois n'existe plus.
Les différents services sociaux mis à votre disposition ont été transférés sur d'autres sites, à savoir :

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 121 Chemin Vy Darri – 74580 VIRY

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30
et le vendredi après-midi de 14 h 00 à 17h30.

Contact : 04.50.04.86.45

ADMR
L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE

SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

haute savoie
Conseil Général

Assistante Sociale : Isabelle Clair – réception tous les vendredis matins à la mairie de VIRY, sur rendez-vous.

Contact : au pôle médico-social de St. Julien en Genevois – 04.50.49.49.50

Puéricultrice : permanence à St. Julien en Genevois et communes extérieures

Contact : au pôle médico-social de St. Julien en Genevois

Tél. : 04.50.49.49.50

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Contact : Bénédicte HRUSZCZAK - Communauté de Communes du Genevois

Réception tous les vendredis matins au sous-sol de l'école primaire (accès par cour arrière).

Tél. : 04.50.95.91.40. (sur rendez-vous)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Fête du 14 juillet 2006

L'Etoile Sportive de VIRY et la Commune de VIRY vous attendent nombreux

le vendredi 14 juillet

afin de fêter ensemble la traditionnelle fête nationale.
Au programme, repas dès 20 h 00, bal sous chapiteau et feux d'artifice au stade de foot de VIRY.

Tir de feu d'artifice : que dois-je faire ?

Les beaux jours arrivent... Mariages, fêtes entre amis, anniversaires s'agrémentent de plus en plus d'un feu d'artifice, une réglementation régit tous ces produits pyrotechnique de divertissement.

En effet, les feux d'artifice sont divisés en 4 classes (de **K1** à **K4**) et ces dernières sont soumises à des dispositions légales. **Il convient donc de faire une demande préalable en mairie.**

Les groupes **K1**et **K2** sont des artifices qui ne représentent qu'un risque minimum et exigent seulement que le tireur soit majeur, ainsi que le respect de quelques précautions simples, décrites dans la notice d'emploi.

Le groupe **K3** (le plus courant) demande obligatoirement une autorisation écrite en mairie 15 jours avant les festivités car son utilisation est délicate et complexe.

Pièces à joindre :

- Attestation assurance responsabilité du tireur du feu ;
- Plan du tir ;
- Le groupe de classement ;
- Le numéro d'agrément ;
- Les désignations génériques et commerciales du feu.

Au vu de ces pièces, un arrêté municipal sera délivré.

Le groupe **K4** doit être tiré obligatoirement par une personne ayant un certificat de qualification d'artificier. Cette dernière doit faire la déclaration au préalable à la Préfecture un mois avant la date de tir prévue et avertir parallèlement la mairie.

La déclaration décrit les conditions d'exécution, notamment le lieu, la date, l'horaire du tir, le nom de la personne qui dirige l'exécution et les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage avec l'obligation d'établir un schéma de mise en œuvre. Puis, l'attestation de responsabilité civile de l'artificier ainsi que son certificat de qualification et le numéro d'agrément des feux seront incontournables.

Une fois les moyens de sécurité mis en place vous pourrez passer une bonne soirée !!

Soyons prudents car

Etincelles et

Chaleur peuvent causer

Une blessure grave

Renseignons nous et

Informons nous sur la sécurité

Tous les feux d'artifice

Eblouiront mieux les amis et la famille

L'Association des Parents d'Eleves de Viry : des week end animés !

L'ensemble de l'équipe de l'A.P.E. vous remercie de votre participation massive au carnaval et au vide grenier organisés aux mois d'avril et de mai 2006.

Le carnaval a été un franc succès et nous avons vu défiler des enfants déguisés et joyeux accompagnés de nombreux parents et familles venus les applaudir tout au long du trajet.

Le groupe de musiciens et jongleurs a égayé le centre de Viry ; les personnes âgées de la maison de retraite ont aussi profité du spectacle des enfants.

Après avoir brûlé le bonhomme hiver, le carnaval s'est clôturé par le tirage de la tombola et la dégustation de la centaine de gâteaux que les parents nous ont apportés. Merci encore à tous pour cette joyeuse matinée.

Le vide grenier organisé le 14 mai a lui aussi connu un grand succès sous un soleil d'été. Le nombre d'exposants augmente d'années en années et nous nous en réjouissons. Nous avons vu aussi le nombre de visiteurs croître et nous remercions tous les gens qui ont participé à ce dimanche de fête.

L'A.P.E. de Viry vous invite à participer à la **fête des écoles** qui aura lieu le **samedi 24 juin 2006** et vous souhaite une bonne fin d'année scolaire.

La présidente

Fabienne BOULANGER

Les infos du foot

STAGES D'ÉTÉ

L'Etoile Sportive de VIRY (E.S.V.) organise cet été deux stages pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.

Ils se dérouleront du 17 au 21 juillet et du 24 au 28 juillet 2006.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter M. Philippe ZANATTA au 06.88.24.69.41

L'E.S.V. RECRUTE !

L'équipe de l'E.S.V. recherche des bénévoles pour encadrer les jeunes de VIRY et compléter le comité.

N'hésitez pas à contacter le Président, Raymond BARTHASSAT au 06.18.50.74.68 si vous souhaitez les rejoindre.

Association Alternance

Nous vous rappelons que l'association Alternance œuvre pour les personnes souffrant de maladies psychiques ainsi que pour leur entourage.

Des conférences sur différents thèmes en relation avec ces troubles mentaux sont d'ailleurs régulièrement organisées.

Son siège social, auparavant basé à Viry, a déménagé sur la commune de Collonges Sous Salève.

Pour en savoir plus, vous pouvez les contacter :

Présidente Mme Marie-Claire VIEUX
Maison Tapponnier
394 Route du Fer à Cheval
74160 Collonges sous Salève
Tél. :04.50.38.96.85

Les activités de la MJC

SORTIE SKI/SURF

Du 20 au 24 février et du 27 au 3 mars 2006.

Cette année les sorties ski / surf se sont déroulées à la station d'Habère-Poche. Les enfants ont pu, tout au long de la semaine apprécier les joies de la glisse et passer un test en fin de semaine. Ils ont pris des cours de skis par groupe de niveaux tous les jours pendant 2h avec un moniteur de l'Ecole de Ski Français, ils avaient ensuite la possibilité de continuer à skier avec leur accompagnateur ou bien de clôturer leur journée en faisant de la luge.

Nous avons accueilli 63 enfants de 5 à 12 ans par jour la 1ère semaine et 52 enfants la 2ème semaine.

Un grand MERCI à BARRAS Christine, BERNARD Pierre, BONNAMOUR Isabelle, CATRY Amélie, COCHETEUX Miranda, FREYDOZ Patrice, GRATS Pascal, JACCARD Catherine, JAUNIN Maryse, MAIRE Jack, MAYORAZ Béatrice, NYKIEL Thierry, PANCHAUD Isabelle, PRADIER Antoine, TOURAINE Cécile, nos accompagnateurs bénévoles qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de ces semaines.

CENTRE DE LOISIRS PRINTEMPS

Du 24 avril au 5 mai 2006 (9 jours).

Suite aux demandes de certains parents, nous avons fait cette année des inscriptions plus souples. (1, 2 ou 3 jours, …)

Au programme :

- initiation Hip Hop (smurf, lock, pop, boogaloo) break danse, house danse... pour les 9-12 ans. Atelier danse et djembé pour les 6-8 ans.
- deux journées autour de la recherche de l'arche perdue; les enfants ont recherché des indices et déchiffré des codes dispersés dans Viry, pour retrouver l'arche qui était à la maison de retraite.
- des ateliers et jeux sur le thème de la créativité.
- des initiations au foot pour les petits et grands grâce à Philippe, qui était animateur durant ces vacances, mais qui est aussi entraîneur de foot à l'Etoile Sportive de Viry.
- des sorties les mercredis.

Nous avons accueilli 36 enfants la 1ère semaine et une vingtaine la 2ème.

LES MÔMES'AN MAGIQUES

C'est tous les mercredis pour les enfants de 6 à 12 ans.

Les matinées d'avril à juin sont essentiellement consacrées à des ateliers d'une heure sur les thèmes suivants :

- Création d'un site web avec les enfants de 10 à 12 ans, sur un thème choisi par les enfants.
- Ateliers autour du théâtre, création de scène, décors, marionnettes... histoires avec les enfants de 6 à 9 ans.

Une représentation de leurs créations sera faite aux familles le dernier mercredi de juin.

Les après midi :

- Sorties diverses et variées, grand jeu.
- Sorties skate dans les skate parcs de la région (Grenoble, Rumilly, Annecy, Montreux, Lausanne, Lyon) **pour les jeunes de niveau initié et confirmé, du 17 mai au 21 juin**, (6 sorties).

Les mômes'an magiques reprendront le **mercredi 13 septembre 2006**.

SECTEUR JEUNES 13-17 ANS

Vacances de février : très ski dans les stations de Haute-Savoie

Vacances de Printemps : très skate, avec des sorties dans les skate-parcs environnants et même jusqu'à Lausanne.

Vacances d'été 2006 : du 5 au 7 juillet, stage eaux vives; du 10 au 13 juillet, stage de skate dans les skate-parcs de la région ; du 17 au 21 juillet, camp plongée à Hyères ; du 24 au 28 juillet, camp surf à Carcans Océan ; du 31 juillet au 4 août, semaine «nature» avec des sorties à pied, en VTT etc…, du 21 au 25 août une semaine «action» avec un accro branche, le Fantasticable, etc…Et enfin du 28 août au 1 septembre une semaine «zapping» avec un programme varié…

Dans le dernier bulletin (février) nous avons évoqué différents projets à mettre en place, dans le cadre du CTL (Contrat Temps Libres) :

Rappel : forum vacances et boomerang (avec le groupe RISCC), spectacle jeune public, activités 12/14 ans, ludothèque itinérante…

Centre de loisirs pour les 3/5 ans dans le cadre du contrat enfance du SIVU.

LES AUTRES ACTIVITÉS…

1er avril 2006 : le Carnaval organisé par l'APE et soutenu par la MJC dans le cadre du CTL.

Musique, maquillage, défilé dans tout le village : une réussite menée à bien grâce aux bénévoles de l'APE, aux enseignants, directrices d'écoles et à l'équipe de la MJC en soutien…

23 avril 2006 : concours de pêche : 35 participants de 7 à 15 ans, des bénévoles (3 ados, 3 jeunes adultes) et parents (11 adultes) pour l'encadrement. Par une belle journée ensoleillée, 50 kg de poissons ont été pêchés. Tous les enfants et ados ont été récompensés… (merci aux sponsors pour les lots !!) le public était nombreux et la journée s'est déroulée dans la bonne humeur !

La fête de la MJC se déroulera le **24 juin 2006**, en partenariat avec l'APE de Viry. Vous pourrez découvrir quelques-unes des activités régulières de la MJC grâce aux démonstrations de vos enfants ! (musiques, hip hop, théâtre, expos….. mais aussi atelier maquillage et bien d'autres surprises)… il vous sera distribué, par le biais des écoles, le programme de la journée… un repas sera pris sur place dans le parc de la MJC (10 € adulte, 5 € enfant) renseignez-vous d'ores et déjà auprès des bénévoles de l'APE pour le déroulement du repas et auprès de la MJC pour l'après midi.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses !!

FORUM VACANCES

Une centaine de familles est venue à St julien et une quarantaine à Valleiry, pour prendre des renseignements divers et variés pour les vacances de leurs «chérubins», mais aussi sur les possibilités de financement.

Une réussite grâce à la mobilisation du Réseau des Intervenants Médicaux-Sociaux et Culturels du Canton (R.I.S.C.C.) et de ses partenaires, tout cela dans une ambiance conviviale (buffet avec les produits de notre canton).

BOOMERANG

33 jeunes du canton ont vécu une journée forte de sens !

Un jeu de prévention (sur le thème de la violence et des incivilités) organisé et mené par le groupe RISCC, merci aux différents partenaires (Université Populaire, la Gendarmerie, Espace Femmes), d'avoir encadré des ateliers indispensables pour le bon déroulement du jeu. Les jeunes (11/15 ans) ont pu s'exprimer sur le mot «violence» et «respect» dans un atelier « fresque » (ces fresques pourront être vues dans les collèges, les structures, dans le cadre de manifestations…etc…), bouger dans un atelier «Hip Hop», préparer le repas de midi dans l'atelier «cuisine»… Cette journée s'est vraiment bien passée, le bilan des jeunes est positif et les adultes sont ravis des retours des jeunes. Un pique nique va être organisé en septembre pour garder contact avec ces jeunes, faire en sorte de pouvoir construire d'autres projets avec eux dans l'avenir !

SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Ils vont se mettre en place dès le trimestre de la rentrée, vous apprécierez l'heure du conte, organisé par la bibliothèque dans le cadre du CTL. La nouveauté sera des spectacles vivants (théâtre marionnettes…) programmés pour vos enfants tout au long de la saison à Viry mais aussi au Vuache. de Viry), dans le cadre du CTL. Restez attentifs !!

L'activité 12/14 ans naît, un programme adapté pour une tranche d'âge bien particulière !

Plus assez petit pour aller au Centre de Loisirs et pas encore assez confiant pour mettre en place des projets ados.

L'équipe de la MJC (Claire et Régis) expérimente une forme d'accueil à la demi-journéee (après midi) à thème… venez vous renseigner !

RAID JEUN'VOIS

Cette année il n'aura pas lieu. Les équipes n'étaient pas assez nombreuses à vouloir participer… malgré les 2 campagnes de pub importantes (collèges, lycées, MJC, bus des collégiens, abris bus, conférence de presse…), nous n'avons pas eu la chance d'avoir 20 équipes de 3 jeunes, minimum !

LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

est en train de « germer sous bonne terre », lors de la dernière réunion de l'Association Viroise Education Jeunesse (A.V.E.J.) (11 mai 2006), 2 personnes de la bibliothèque nous ont communiqué leur vif intérêt pour participer à la réflexion, une personne de l'APE est également intéressée, ainsi qu'un membre du tennis club. A suivre …

CENTRE DE LOISIRS 3/5 ANS :

la commune nous a demandé d'écrire un projet, de faire visiter les locaux de la MJC par la PMI (conformité) et une lettre de demande de la MJC pour être missionnée par le contrat enfance pour ouvrir cet accueil a été fait… à suivre !

Une idée pour la communication Contrat Temps Libre ! La coordinatrice du CTL va proposer de faire une plaquette où toutes les associations de Viry concernées par le public 6/16 ans, vont pouvoir donner leurs programmes, leurs idées de projets … à suivre !

Merci à la commune de Viry de nous avoir mis à disposition des panneaux d'affichage dans les abris bus de tous les hameaux… avis aux jeunes ! Regardez bien, ce n'est rien que pour vous !!!

Des projets à venir (trimestre de la rentrée 2006) : MJC/Bibliothèque : aménagement de l'Oasis pour les ados lecteurs (BD…)… aménagement du lieu par les jeunes pour eux ! (déco…).

Mise en place d'une aide aux devoirs ou accompagnement scolaire pour les collégiens à l'oasis (voir Régis animateur de la MJC).

Rallye (bibli/MJ/assoc') pour les enfants et les ados… après Jules Verne… un nouveau thème, une nouvelle forme…. Gardez l'œil ouvert !!

CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2006

Le centre de loisirs accueille les enfants **de 4 à 12 ans** (4-5 ans, 6-8 ans et 9-12ans) **du 5 juillet au 4 août** et **de 6 à 12 ans du 21 août au 1er septembre 2006**.

Les inscriptions ont débuté le 9 mai pour la commune de Viry et le 22 mai pour les communes extérieures.

L'équipe d'explorateurs du Centre de Loisirs de la MJC de Viry les emmènera en voyage…

Nous leur ferons vivre des semaines semées de découvertes, de défis et d'énigmes.

Au programme, réalisation d'une vidéo qui retracera leur expédition semaine par semaine, propositions de divers ateliers, des grands jeux, des animations plus variées les unes que les autres, le tout encadré par une équipe dynamique.

Sans oublier les sorties, les nuitées et les mini-camps.

LE PROGRAMME MJC 2006/2007

Il devrait sortir fin juin ! Une nouveauté en septembre 2006 : la mise en place d'un prélèvement automatique pour le règlement de vos cotisations annuelles ! Pensez d'ores et déjà à vous munir de votre RIB quand vous irez à la MJC !

De nouvelles formules (stages…. Club : exemple couture, jeux …activités pour les petits…etc…).

Exposition : «Votre corps»

LE NOURRIR, LE SOIGNER, LE MAINTENIR EN FORME

Dans le cadre de son animation sur le corps, la bibliothèque de Viry a proposé une série de conférences en plus des informations présentées dans les locaux.

Le 7 avril, un ostéopathe, Monsieur Karim Hampai, exerçant à Collonges-sous-Salève, et une sophrologue, Madame Véronique Martinez, exerçant à Vulbens nous ont présenté leurs disciplines.

L'ostéopathie est une technique manuelle qui libère les zones de blocages de l'individu, le but étant de stimuler les cartilages des articulations afin de permettre une meilleure circulation et de libérer les tensions. Cette discipline, qui a vu le jour au début du 20e siècle, n'est reconnue en France que depuis 2003.

La sophrologie, développée au siècle dernier cherche à aider les individus à s'épanouir, à mieux vivre dans l'instant présent, et à reconnaître la responsabilité de leurs actes. Grâce à divers exercices, la sophrologie cherche à détruire les réflexes et souvenirs négatifs par des éléments positifs.

Le 12 mai, une dizaine de personnes s'est réunie à la MJC pour une découverte de la médecine chinoise. Madeleine Peybale nous a présenté cette pratique qui contrairement à la médecine orientale, prend en compte le corps humain dans son intégralité, son environnement et son vécu. Elle a ainsi expliqué les différents liens entre le corps, la nature, les saisons… De plus, elle a proposé une mini initiation aux automassages qui sera complétée ultérieurement par de nouvelles rencontres à la bibliothèque.

Le 2 juin, Madame Than Thanyajaroen nous a présenté les massages thaïlandais dans les locaux de la bibliothèque.

PETITE-ENFANCE : EXPOSITION « PETIT ET GRAND »

Pendant le mois d'avril, la bibliothèque a accueilli une exposition réalisée par les enfants des assistantes maternelles et de la crèche de Viry. Cette exposition

faisait suite à une collaboration entre les structures d'accueil de la petite enfance du secteur (Saint-julien, Neydens, et Viry) et les bibliothèques (Valleiry, Saint-Julien, Beaumont et Viry) dans le cadre d'un travail sur le rapport des enfants de 0 à 3 ans avec le livre. Cela a aussi donné lieu à une séance de conte sur le thème « Petit et grand », proposée par Pascale Porcherot. Ce jeune public reste très réceptif à ces animations. D'ailleurs de plus en plus de jeunes enfants viennent s'inscrire à la bibliothèque qui possède un fonds d'environ 180 livres adaptés à leurs âges.

VACANCES DE JUILLET

Pendant le mois de juillet, une exposition sur le Salève, avec des photos faites par une classe de Cernex, ainsi que des propositions de promenades seront présentées aux lecteurs afin de les inciter à mieux découvrir la région et profiter de l'été pour se promener. Une autre méthode pour mettre son corps et son esprit en mouvement pendant la belle saison

Si vous souhaitez participer aux activités de la bibliothèque, n'hésitez pas à nous contacter. Différentes choses peuvent vous être proposées selon vos envies et votre disponibilité : équipement de livres, permanences, acquisitions, animations…

Viry-Lire a constamment besoin de nouveaux bénévoles pour continuer à faire vivre la bibliothèque.

CATALOGUE COLLECTIF

Depuis quelques mois, le SIMBAL a mis en place un catalogue collectif sur le Genevois-Haut-Savoyard visible sur le site : www.genevois-biblio.fr. Vous pouvez donc y consultez le catalogue de Viry-Lire mais aussi découvrir toute l'actualité des bibliothèques du secteur.

PROGRAMME POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

- Animation sur « le masque et le théâtre »
- Lettres Frontière
- L'heure du conte

MAIRIE

Service accueil/état civil Tél :04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

Lundi	de 13h30 à 17h00
Mardi	de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
Mercredi	de 13h30 à 17h00
Jeudi	de 13h30 à 17h00
Vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Service urbanisme (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

Mardi	de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
Jeudi	de 13h30 à 17h00
Vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

E.H.P.A.D. « Les Ombelles » (Maison de retraite) 04.50.04.79.04

MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) 04.50.04.76.84

A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural) 04.50.04.86.45

ECOLES DE VIRY

Ecole primaire - Chef lieu : 04.50.04.72.27

Ecole primaire - Malagny : 04.50.04.75.75

Ecole maternelle - Chef Lieu : 04.50.04.80.80

Hôpital 04.50.49.65.65

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

MJC 04.50.04.84.13

Bibliothèque (www.genevois-biblio.fr) 04.50.04.77.96

Assistante sociale pôle de St Julien 04.50.49.49.50

Trésorerie de St Julien 04.50.49.08.97

Office de Tourisme (www.tourisme-genevois.fr) 04.50.04.71.63

Service assainissement (Communauté de Communes du Genevois) 04.50.95.91.46

Urgence assainissement 0 810 000 777

EDF - Dépannage 0 810 333 074

Déchetterie de Vulbens 04.50.04.64.08

- De novembre à février :
  Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30
  Samedi : 9h00-17h30
- De mars à octobre
  Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
  Samedi : 9h00-17h30

Déchetterie de Neydens 04.50.04.41.67

- De novembre à février :
  Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30
- De mars à octobre
  Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

Centre anti-poisons ..... 04.78.54.14.14 (Lyon)
04.76.42.42.42 (Grenoble)

Numéros d'urgence pour les jeunes

Le suicide est, avec plus de 100 000 tentatives par an et près de 10 000 morts, un fléau qui touche tout particulièrement les jeunes de 15 à 20 ans. D'autres menaces les guettent aussi : maltraitances, drogue, dépression, difficultés à aborder les problèmes de santé physique ou psychologique... Vous trouverez ci-dessous :

Suicide écoute 01.45.39.40.00

Drogues info service (gratuit) ..... le 113 ou 0.800.231.313

(à partir d'un portable, prix communication normale) 01.70.23.13.13

Sida info service 0.800.840.800

JUIN

Du 9 au 25 juin : tournoi du Viry Tennis Club

24 juin : Fête des écoles organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Viry et Fête de la M.J.C.

JUILLET

1er juillet : Fête de l'école de Malagny et repas «moules-frites» en soirée organisés par l'Association des Parents d'Elèves de Malagny

Mardi 4 juillet (après la classe) : vacances d'été

Du 5 juillet au 4 août : centre de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans

9 juillet : tournoi de foot féminin (8 à 12 ans) sur le site de l'agorespace

14 juillet : Repas et bal organisés par l'Etoile Sportive de Viry et la Commune

Du 15 au 16 juillet : concours hippique organisé par les Ecuries de Germagny

Du 17 au 21 et du 24 au 28 juillet : stages de Foot pour les enfants de 8 à 13 ans

AOUT

Du 21 août au 1er septembre : centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans

SEPTEMBRE

3 septembre : Randonnée Jura Vuache organisée par les Cyclos de Viry

Dès le 2 septembre : championnat d'automne du Viry Tennis Club

Lundi 4 septembre : rentrée des classes

Du 16 au 17 septembre : vogue et course sur prairie organisée par les Sports Mécaniques de VIRY

Les prochains rendez-vous...

OCTOBRE

Fête du Cidre et de la Pomme

7 octobre : journée de clôture du Viry Tennis Club

15 octobre (date à confirmer) : repas des anciens

SANS OUBLIER VOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

Le premier lundi de chaque mois SAUF JUILLET ET AOUT de 20h00 à 22h00 : comité de lecture organisé par la Bibliothèque Viry-Lire (Tél : 04.50.04.77.96).

Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 30 SAUF JUILLET ET AOUT :

«Les mômes'an magiques» organisés pour les enfants de 6 à 12 ans par la M.J.C. de Viry reprendront le mercredi 13 septembre 2006.

Tous les samedis matins : marché rue du Marronnier.

Les articles, pour le bulletin d'octobre, devront parvenir à la Mairie, **avant le 10 sptembre prochain**.
Contact : Séverine et Emilie 04.50.04.52.19

COMMUNE DE VIRY
Directeur de publication : Jean-Pierre BUET
Responsable de la rédaction : Commission communale d'information
Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux
Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley
Tirage : **1700 exemplaires**
Parution et dépôt légal : **juin 2006**